

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 17 mai 2018

Délibération 2018.CA.22
Convention de reversement pluriannuel des masters UBFC

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Nombre de membres en exercice : 45 Quorum : 24 Nombre de membres présents ou représentés : 28 Majorité requise pour le vote : 15	Ne prend pas part au vote : 0 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0
---	--

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité :

- les montants des reversements par UBFC prélevés sur la dotation ISITE aux établissements responsables des Masters pour les années académiques 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 (date limite du service fait fixé au 31 mars 2022) :
 - o 62 500 € à l'Université de Bourgogne au titre du parcours de Master Ecology, Monitoring and Management of Ecosystems (EMME), dont le responsable est Franck Cézilly (uB),
 - o 62 500 € à l'Université de Franche-Comté au titre du parcours de Master Behavioural Ecology and Wildlife Management (BEWM) dont le responsable est Renaud Scheifler (UFC),
 - o 75 000 € à l'Université de Bourgogne au titre Physics, Photonics and Nanotechnology (PPN) dont le responsable est Stéphane Guérin (uB),
 - o 75 000 € à AgroSup Dijon au titre du parcours de Master Psychological and physiological Food Choice Determinants (P2FOOD) dont la responsable est Gaëlle Arvisenet (AgroSup)
 - o 75 000 € à l'Université de Franche-Comté au titre du parcours de Master Control for green mechatronics (GREEN), dont le responsable est Micky Rakotondrabe (UFC),
 - o 75 000 € à l'Université de Franche-Comté au titre du parcours de Master Photonics and Applied Physics ; Photonics, micronanotechnology, time-frequeNcy metrology, and complex Systems (PICS), dont le responsable est Maxime Jacquot (UFC),
 - o 75 000 € à l' Université de Bourgogne au titre du parcours de Master Mathematical Physics (Math4Phys), dont le responsable est Nicolai Kitanine (uB),
 - o 75 000 € à AgroSup Dijon au titre du parcours de Master Microbiology and Physicochemistry for food and wine Processes (MP2), dont la responsable est Camille Loupiac (AgroSup),

- la convention type de reversement (en annexe) actualisée par rapport à la délibération du CA du 31 mai 2017,
- le Président d'UBFC à signer avec les établissements les conventions correspondantes.



Nicolas CHAILLET
Président d'UBFC

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular stamp. The stamp contains the text 'UNIVERSITÉ BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ' around the perimeter and 'UBFC' in the center. Below the stamp, the name 'Nicolas CHAILLET' and the title 'Président d'UBFC' are printed.

Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »